

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distribution  
GENERALE

E/CN.12/248  
6 juin 1951  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE  
Quatrième session  
Mexico, D.F.  
Point 12 de l'ordre du jour

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES

Chili, Etats-Unis d'Amérique: Projet de résolution commun

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

CONSIDERANT que le Conseil économique et social examinera à sa treizième session la question des relations entre les trois commissions régionales et les organisations non gouvernementales,

DECIDE d'attendre le résultat des délibérations du Conseil avant d'adopter les dispositions de son règlement intérieur relatives à ce point, et

DECIDE qu'en attendant la décision du Conseil, elle se conformera aux résolutions 288 et 289 (X) du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux consultations entre les organisations non gouvernementales et les commissions techniques, et que toute disposition de son règlement intérieur actuel qui serait incompatible avec les résolutions 288 et 289 (X) sera modifiée.

-----